

B. Déclaration finale adoptée par le forum sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

82. Les recommandations du Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, réuni lors du forum sur la Décennie, sont exposées comme suit dans la déclaration finale du forum :

Nous, participants au Forum sur la DIPCN – Vers l'instauration de partenariats pour la prévention des catastrophes au XXI^e siècle – reconnaissons que le monde est de plus en plus menacé par les catastrophes de grande ampleur associées à divers risques, catastrophes dont l'impact sur la société, l'économie et l'environnement limitera pendant longtemps notre aptitude à garantir un développement durable et à consentir les investissements indispensables, en particulier dans les pays en développement.

Il nous faut prendre dès maintenant les bonnes décisions pour léguer un monde plus sûr aux générations futures. Nous devons tirer parti des progrès accomplis durant la DIPCN pour faire en sorte que la gestion des risques et la prévention des catastrophes deviennent des volets essentiels des politiques suivies par les gouvernements. La Stratégie de Yokohama (1994) et la stratégie intitulée «Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle : prévention des risques et des catastrophes» (1999) nous montrent la voie à suivre. Une

volonté politique sans faille est essentielle si l'on veut inscrire la prévention à tous les niveaux de nos sociétés dans des politiques et des cadres institutionnels appropriés.

Nous adopterons et appliquerons des mesures à l'échelle internationale, régionale, sous-régionale, nationale et locale pour que nos sociétés soient moins vulnérables face aux risques naturels et aux risques technologiques. De ce point de vue, il vaut mieux prévenir que guérir. Ces mesures viseront essentiellement à développer la capacité d'adaptation des communautés humaines pour les soustraire à la menace que les catastrophes font peser sur elles. Ces mesures contribueront aussi à sauvegarder nos ressources naturelles et notre infrastructure économique et à préserver notre qualité de vie et nos moyens de subsistance.

Il faudra en outre promouvoir, à tous les niveaux et dans le cadre de diverses disciplines, la recherche scientifique, économique et sociale et ses applications techniques et organisationnelles pour faciliter la gestion des risques et réduire effectivement la vulnérabilité de nos sociétés. Il sera nécessaire à cette fin de renforcer les échanges d'informations, d'améliorer les capacités d'alerte précoce et de favoriser le transfert de technologie et la coopération technique entre tous les pays, en privilégiant ceux qui sont les plus touchés par les catastrophes et les plus vulnérables.

Ces 10 dernières années ont révélé le caractère transsectoriel et interdisciplinaire de la gestion globale des risques et de sa contribution à la prévention des catastrophes. Aussi faut-il s'employer sans relâche à favoriser la coordination et la coopération entre toutes les disciplines et les institutions concernées, compte tenu des objectifs et des priorités qui auront été fixés d'un commun accord. Il convient de s'appuyer pour cela sur la dynamique, en matière de coopération et de partenariat, engendrée par le programme de la DIPC.

Nous soulignons la nécessité d'élaborer de solides stratégies régionales de prévention des catastrophes pour tenir compte des exigences et des spécificités locales. Il importe à cet égard de soutenir les initiatives et les mécanismes institutionnels visant à renforcer les capacités, la coordination et la recherche appliquée à l'échelle régionale, sous-régionale, nationale et locale. Nous estimons en particulier qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme institutionnel pour coordonner la prévention des catastrophes en Afrique, et invitons tous les acteurs de la coopération interrégio-

nale à donner aujourd'hui comme demain la priorité à ces questions.

Des ressources financières appropriées devront être dégagées pour que tous les pays, en particulier ceux en voie de développement, puissent élaborer et appliquer des politiques et des programmes de prévention et d'atténuation des risques. Des approches novatrices devraient être envisagées, notamment le financement d'initiatives internationales, mais il conviendra de mettre pleinement à profit, au plan régional et national, les mécanismes financiers associant les collectivités les plus directement exposées aux risques. Enfin, l'aide au développement, bilatérale ou multilatérale, devrait toujours comporter un volet «prévention des catastrophes».

Étant donné les succès indiscutables remportés par le Programme de la DIPC et toute l'organisation de la Décennie, nous recommandons à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies de maintenir et de renforcer le système de coopération internationale institué pour la prévention des catastrophes. Ce système devrait garantir l'instauration d'un partenariat et d'une véritable synergie entre tous les acteurs de la gestion des risques et de la prévention des catastrophes, et favoriser l'évolution des mentalités afin que soit désormais privilégiée la prévention. Étant donné les conséquences de plus en plus désastreuses des catastrophes naturelles et technologiques sur le plan politique, économique et social, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se doivent de réagir énergiquement.